

QUOTA des 7% : CAP MAGELLAN CONTINUE D' ACCOMPAGNER LES JEUNES



Chères et chers Agitatrices/ Agitateurs lusophones,

La situation de crise sanitaire se prolonge pour encore quelques temps.

Cependant, l'association Cap Magellan souhaite vous rassurer sur la capacité qu'est la sienne à rester opérationnelle et d'assurer la continuité et la qualité des services auprès des jeunes lusodescendants.

Par ailleurs, ses équipes maintiennent le contact établi avec les jeunes rencontrés lors de l'événement LusoSup – Roadshow universitaire qui a eu lieu au mois de janvier dernier entre l'Université Lumière – Lyon II, Sciences Po Bordeaux et le Salon de l'Étudiant à Paris. Mais aussi plus récemment avec notre visite au lycée Louis Pasteur et à l'Université de Strasbourg, à Strasbourg au cours du mois de mars.

L'évenement LusoSup vise à valoriser les études et les formations liées à la langue portugaise et au Portugal et à présenter des programmes spécifiques pour les jeunes lusophones ou lusophones au sein des institutions publiques ou privées. L'accent a été mis sur le quota spécial de 7% réservé aux lusodescendants dans l'accès à l'enseignement supérieur au Portugal.

Au Portugal, 7% des places dans la première phase d'accès à l'enseignement supérieur sont réservées aux jeunes lusodescendants. Ce quota représente « environ 3 500 places » par an sur lesquels seulement 247 places ont été pourvues en 2018.

Dès que la situation sanitaire le permettra, Cap Magellan reprendra également ses déplacements en région, dans les lycées et universités, pour la divulgation des études supérieures au Portugal.

Dans ce travail maintenu par Cap Magellan à distance auprès des jeunes intéressés par le quota des 7% dans l'enseignement supérieur portugais, l'association présente ci-dessous un extrait des principales questions posées. Une liste exhaustive de questions-réponses sur cette thématique sera bientôt disponible sur le site internet www.capmagellan.com.







Comment intégrer le quota des 7% d'accès à l'enseignement supérieur portugais ?

Il faut:

- 1. Être lusodescendant
- 2. Avoir obtenu un diplôme du secondaire non portugais
- 3. Vivre ou avoir vécu pendant plus de 2 ans à l'étranger

Est-ce-que tous les établissements de l'enseignement supérieur portugais sont concernés ?

Non, seuls les établissements publiques sont concernés. Cependant, les établissements privés peuvent également mettre en place des facilités et des accompagnements particuliers pour intégrer leurs parcours.

Existe-t-il des stages ou des cours pour apprendre la langue portugaise pendant l'été dans un établissement de l'enseignement supérieur portugais ?

Oui! Plusieurs établissements peuvent proposer ce type d'aide pour les étudiants qui souhaitent renforcer leur bases en langue portugaise. Cependant, il faut surveiller l'évolution de la situation actuelle liée au COVID19 pour l'été prochain.

Est-il possible d'obtenir une bourse en partant étudier au Portugal?

Plusieurs bourses d'études existent au Portugal comme en France, publiques ou bien privées. Par exemple, il existe la possibilité de postuler à la bourse de la Direção-Geral do Ensino Superior (DGES) basée sur des critères sociaux mais également à celle du CROUS en France.

Existe-t-il un droit au logement mis en place par les universités ?

La plupart des établissements de l'enseignement supérieur portugais possèdent des campus avec des résidences étudiantes. Le choix des étudiants qui peuvent en bénéficier est fait par la DGES selon les critères sociaux.

Après l'obtention du BAC, faut-il passer d'autres examens ?

Non, les épreuves du BAC français ont leurs équivalences au Portugal. Cependant, dans le cas où une matière serait manquante et primordiale pour intégrer un cursus, il sera demandé de réaliser l'examen pour cette matière.

Pour plus d'informations :

Guillaume Pousa et/ou Alexandra Rosa reseau@capmagellan.org

> Angela Fernandes, Cap Magellan - Tél. : + 33 1 79 35 11 00 communication@capmagellan.org



